

**6^{ème} GROUPE DE TRAVAIL IMROP SUR L'EVALUATION DES
RESSOURCES ET L'AMENAGEMENT DES PECHERIES**
Nouadhibou, 11 au 16 décembre 2006

**RAPPORT DE SYNTHÈSE
(version provisoire)**

Décembre 2006

1. Evolutions majeures de l'environnement marin et incidences éventuelles sur les ressources exploitées et les écosystèmes

La ZEE de Mauritanie est caractérisée par la rencontre du courant des Canaries provenant du nord et du courant de Guinée provenant du sud. Deux upwellings remontent des eaux profondes riches en éléments nutritifs qui favorisent la productivité des eaux continentales mauritaniennes et expliquent sa grande richesse en ressources marines.

Les travaux de la Commission se sont organisés autour de quatre thèmes et ont été guidés par les principes de *développement durable* et de *bonne gouvernance*.

1.1. Biodiversité

Le concept de biodiversité prend en compte l'ensemble des éléments biologiques d'un écosystème et des interactions complexes entre ces éléments. En raison de leur structure complexe, les écosystèmes rendent des *services environnementaux* considérables, et économiquement quantifiables, qui permettent de maintenir les ressources exploitées. Le maintien de la biodiversité est donc l'élément-clé d'une exploitation durable des ressources biologiques.

La biodiversité doit d'abord être inventoriée, puis protégée. Les données disponibles sur l'écosystème mauritanien et notamment sur les communautés benthiques sont fragmentaires ; elles devront être enrichies selon les recommandations résumées ci-dessous. Il est crucial que l'État Mauritanien dispose, pour sa gouvernance environnementale, des informations définissant un « point écologique zéro » de la biodiversité afin de pouvoir estimer les impacts de perturbations et pollutions éventuelles dans un cadre où se développent des activités, telles que des industries à la côte, l'exploitation pétrolière ainsi que de nouvelles exploitations halieutiques (praires), qui affectent le milieu.

1.2. Problématiques environnementales

Les températures de la ZEE mauritanienne indiquent une tendance statistiquement très significative au réchauffement depuis les 20 dernières années. Les tendances observées sont du même ordre de grandeur que celles des plus récents modèles climatiques globaux. Par ailleurs, l'intensité de l'upwelling, qui est permanent au nord et saisonnier au sud, connaît à la fois une forte variabilité cyclique inter-annuelle et une tendance générale à la baisse. Ce phénomène peut avoir des conséquences importantes sur les ressources halieutiques avec des effets qui sont déjà perceptibles. Il convient donc d'être très prudent dans l'établissement des plans de gestion des ressources halieutiques tributaires de cet upwelling. On sait notamment que les rendements de la pêche au poulpe sont élevés lorsque l'upwelling est fort. La Commission recommande le renforcement des programmes de collecte, d'analyse et de modélisation des données océanographiques. Les fluctuations de position du front thermique qui marque la limite entre les eaux tempérées nord et les eaux tropicales sud devraient faire l'objet d'une veille satellitale.

Les campagnes de chalutage déjà réalisées fournissent des données de base sur l'épifaune de même que sur les espèces exploitées. Ces données constituent un point de départ. Elles devront être enrichies par la cartographie acoustique des fonds de la ZEE de Mauritanie, et en priorité celle des habitats et des zones sensibles. La ZEE mauritanienne devra faire l'objet d'une campagne d'échantillonnage stratifié visant l'épifaune des zones à substrats durs et la macro-endofaune des zones à substrats mous.

Il est recommandé de renforcer les programmes de recherche de l'IMROP sur les causes d'échouage des mammifères marins et de leur mortalité liée aux engins de pêche. Un programme de sensibilisation des pêcheurs et du public devrait être mis sur pied. La Commission recommande également de renforcer les programmes de recherche IMROP qui permettront de caractériser les habitats des zones sensibles et de veiller à leur mise en réserve là où cela s'avérera nécessaire.

1.3. Facteurs de perturbation environnementale

En matière de pollution, les données actuelles ne permettent pas de conclure sur la qualité des eaux mauritaniennes. La capacité d'analyse des matières polluantes de l'IMROP devrait être renforcée pour assurer le suivi de la qualité environnementale marine.

Les engins utilisés par la pêche artisanale, côtière et industrielle sont d'importants facteurs perturbateurs de l'environnement. L'introduction de nouveaux engins plus sélectifs est une priorité pour diminuer les dégâts de la pêche. Les prises accessoires devraient être valorisées plutôt que rejetées par les pêcheurs.

2. Actualisation des évaluations des principales ressources exploitées de la ZEE mauritanienne

2.1. Etat des ressources pélagiques

Les stocks de petits pélagiques représentent de très importantes biomasses (plus de 90 % du potentiel halieutique de la ZEE) mais sont fortement liés à la dynamique du système hydroclimatique de la région à différentes échelles de temps et d'espace. La majeure partie de ces stocks entreprennent des migrations dans la zone comprise entre le sud du Maroc et la Casamance, voire même au delà. Ils font l'objet d'une exploitation dans ces différentes zones. Leur étude et leur gestion nécessitent donc de tenir compte de ce caractère partagé entre plusieurs pays.

L'état des stocks de ces espèces a été réactualisé en analysant les résultats des campagnes acoustiques effectuées au niveau de la région depuis 1995 puis en appliquant la modélisation mathématique par le recours à l'approche globale et analytique. L'amélioration des évaluations de stocks (affinement des CPUE, meilleures interprétations des données acoustiques, utilisation des modèles structurées par âge) a constitué une priorité en cherchant à capitaliser les résultats du groupe de travail de la FAO qui s'est tenu récemment à Banjul en mai 2006. Pour l'ensemble des espèces de petits pélagiques, de nouvelles séries de CPUE ciblées ont été estimées par modélisation linéaire.

- Sardinelle ronde

Les captures moyennes de cette espèce dépassent 170 000 tonnes/an. Les séries d'abondance calculées pour toutes les flottilles ayant opéré en ZEE mauritanienne de 1990 à 2005 mettent en évidence une baisse presque continue depuis 2001. Pour les indices acoustiques obtenus lors des campagnes du navire Fridtjof Nansen la tendance est aussi à la baisse. Les résultats des deux modèles utilisés montrent qu'on aboutit à des réponses sensiblement similaires (MSY 275 000 à 316 000 tonnes) à partir d'indices d'abondance différents, selon que l'on intègre ou pas une variable environnementale (indice NAO). Compte tenu de ces résultats, le groupe préconise une réduction de l'effort de pêche sur cette espèce.

- Chinchards

Le niveau des captures annuelles moyennes des chinchards est de 244 000 tonnes pour la sous région. En tenant compte, d'une part, des CPUE des chinchards calculées sur une base des captures journalières ciblées et, d'autre part, des indices d'abondances obtenus par le navire Fridtjof Nansen, il a été observé une nette amélioration de ces indices sur la période récente. Le MSY (RMS) des deux chinchards a été estimé à 340 000 tonnes lors du groupe de travail de Banjul (indices d'abondance = biomasse Nansen), et à 528 000 tonnes dans le présent groupe (CPUE russe) et ceci en appliquant le logiciel Biodyn dans les deux cas. Le diagnostic est que le niveau actuel des captures pourra être maintenu en 2007.

- Maquereau

Les captures moyennes s'élèvent à 170 000 tonnes et les potentialités déterminées par le groupe de travail actuel varient de 230 000 tonnes (VPA) à 327 000 tonnes (Biodyn). Les séries d'abondance calculées pour toutes les flottilles ayant opéré en ZEE mauritanienne de 1990 à 2005 montrent une tendance à l'amélioration depuis 1999. Le groupe juge que le niveau actuel des captures pourrait être maintenu.

- Sardine

Les résultats des campagnes acoustiques dans la sous-région indiquent clairement que le stock se trouve à des niveaux de biomasses record (7 millions de tonnes) et qu'il est faiblement exploité (195 000 tonnes en 2005). L'état de la ressource permet un accroissement des prélèvements jusqu'à un niveau de 1 million de tonnes par an de façon progressive sur une période de 5 ans.

- Anchois

Cette espèce n'a pas fait l'objet d'évaluation dans les deux groupes de travail (le premier groupe de travail a obtenu des résultats non concordants). Le groupe recommande, d'une part, en raison de la baisse des indices d'abondances sur la période récente et, d'autre part, de la durée de vie très courte de cette espèce (environ 1 an), que les captures soient maintenues à un niveau inférieur (80 000 tonnes/an) au niveau actuel (110 000 tonnes/an).

2.2 - Etat des ressources démersales

Les travaux réalisés au sein de la commission «Pêcheries démersales» ont permis de dresser un bilan actualisé de l'état des ressources démersales et de leur évolution. En particulier, les tendances d'évolution des ressources démersales du plateau (poissons et autres) ont pu être établies et l'état du stock de poulpe a fait l'objet de nouvelles évaluations.

- Evolution de l'abondance des ressources démersales du plateau

Depuis 1982, des campagnes scientifiques de chalutage sont régulièrement effectuées dans la ZEE mauritanienne. Ces données ont été analysées en profondeur lors du groupe de travail, avec l'objectif de déterminer l'évolution de l'abondance des ressources démersales à l'échelle du plateau continental mauritanien (Figure 1). Les analyses, basées sur une modélisation linéaire des captures par trait de chalut, permettent d'intégrer les observations récentes mais également de corriger les données anciennes. En particulier, cette nouvelle analyse intègre des facteurs de standardisation, correspondant au changement de l'engin de pêche intervenu en 1989, et qui n'avaient pas été pris en compte lors des traitements précédents. L'analyse a pu être conduite d'une part pour une sélection de 21 stocks différents, et d'autre part pour la prise démersale totale, donnant ainsi une première vision exhaustive de l'évolution de ces ressources.

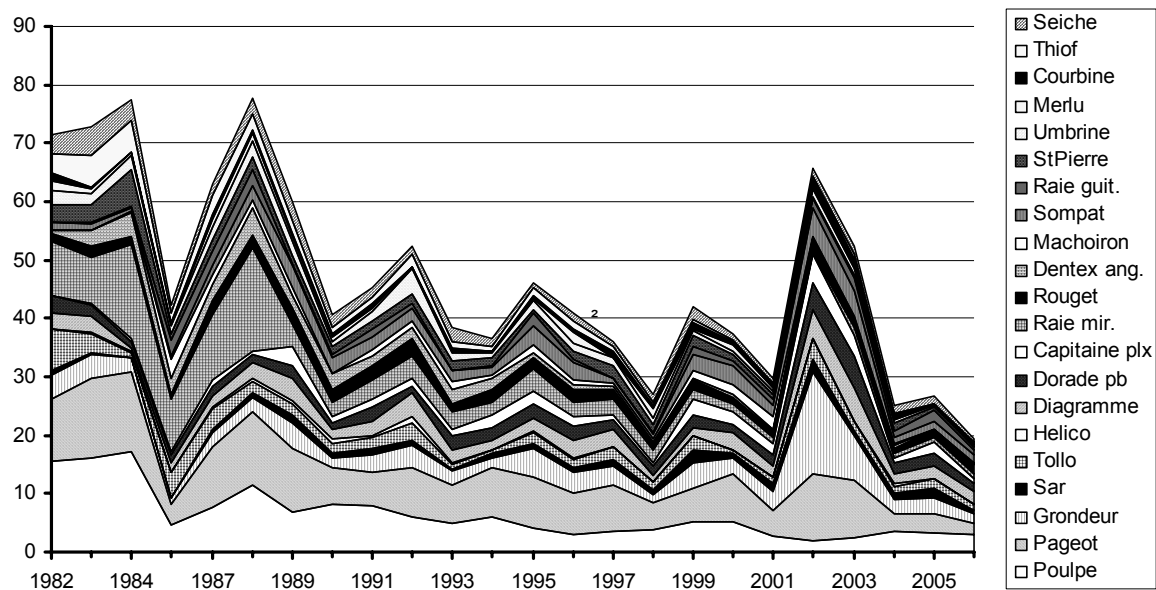


Fig. 1. Evolution des indices d'abondance (unités relatives) des ressources démersales mauritaniennes (sélection de 21 espèces ; indices estimés par modélisation linéaire des données de campagne)

Les indices d'abondance, par stock ou globaux, présentent des fluctuations qui peuvent être, au moins pour partie, des artefacts d'observation et qui restent donc difficiles à interpréter. En revanche, **on observe une tendance très claire, avec une diminution forte et continue des indices. La biomasse des ressources démersales mauritaniennes aurait ainsi été divisée par environ 3, entre 1982 et 2006. Les abondances observées au cours des trois dernières années sont les plus faibles de la série. Même si des effets de l'environnement sont possibles, l'exploitation constitue très vraisemblablement le facteur principal de cette diminution d'abondance.**

La diminution affecte évidemment à des degrés divers les différents stocks. Elle semble cependant particulièrement marquée pour les espèces côtières. Elle explique très vraisemblablement la stagnation voire la régression des captures observées dans les années récentes et traduirait ainsi une situation globale de surexploitation.

- Evaluation du stock de Poulpe

Une synthèse des évaluations conduites sur le poulpe par les groupes de travail COPACE (2004), IMROP (2005) et IMROP-RIVO 2006 a d'abord été réalisée. Les approches du groupe de travail de janvier 2006, basées sur les méthodes d'équilibre, ont été complétées en recourant aux modèles globaux dynamiques. Tous ces travaux confirment **un diagnostic de surexploitation et la nécessité de réduire l'effort de pêche effectif, afin d'améliorer les rendements et d'accroître la biomasse de l'espèce.**

Ce diagnostic a été corrigé et complété au cours du présent groupe de travail. Les nouvelles estimations d'abondance, obtenues à partir des données de campagne (cf. ci-dessus), ainsi que les indices calculés à partir des données commerciales, mettent en évidence une diminution forte et continue de la biomasse du stock (Figure 2). La biomasse du stock aurait ainsi été divisée par plus de 8 depuis le début de l'exploitation dans les années 1960, avec des niveaux de biomasse faibles depuis 1995. Le modèle de production ajusté sur

l'ensemble de la série d'observations 1971-2005 confirme une forte surexploitation, avec un excédent d'effort supérieur à 30 % et une perte de capture très significative comparativement au rendement maximum soutenable (RMS de 35 000 T dans cette hypothèse). De fortes fluctuations sont observées autour de la courbe d'équilibre, notamment en raison de la variabilité hydroclimatique (on montre que les résidus du modèle sont significativement corrélés aux indices d'upwelling).

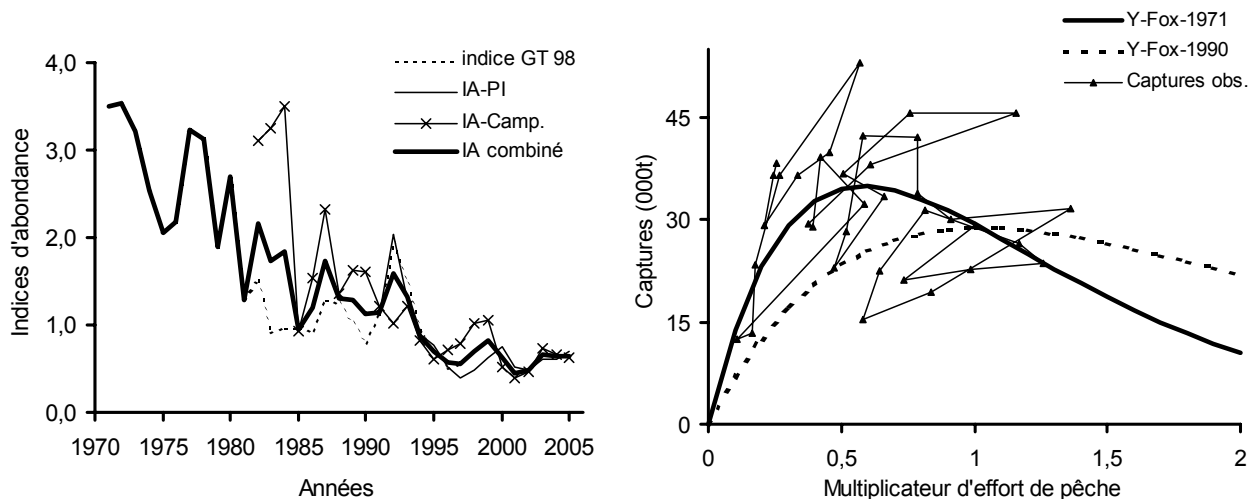


Fig.2 – Evolution de l'abondance du poulpe dans la ZEE mauritanienne (droite) et diagnostic de l'état du stock par le modèle global (gauche)

Comme lors du groupe de travail de janvier 2006, on montre que l'ajustement du modèle à partir des seules observations postérieures à 1990, conduit à des conclusions sensiblement différentes. La valeur du RMS ne serait alors plus que de 29 000 T. Cette nouvelle courbe de production pourrait traduire des changements de nature écosystémique, qui restent encore à analyser (changement climatique, modification de l'abondance des autres espèces, etc.).

Afin de mieux rendre compte de l'incertitude du diagnostic scientifique, un modèle global dynamique développé dans un cadre statistique bayésien a également été utilisé par le groupe de travail. Les résultats du modèle appuient l'hypothèse d'une diminution du rendement maximum soutenable.

Enfin, un premier diagnostic a été établi à l'échelle de chacune des composantes nord et sud du stock. On montre ainsi une diminution d'abondance qui semble plus marquée pour le stock nord que pour le stock sud, en relation avec une exploitation plus intensive.

- Evaluation du stock de crevettes côtières

L'évaluation des 2 principaux stocks de crevettes a été conduite lors d'un groupe de travail réuni à l'IMROP, avec l'appui de la coopération hollandaise, en décembre 2004. On rappelle ici les conclusions principales relatives à la crevette côtière ou Langostino.

Un modèle avec effet de l'environnement biotique a été ajusté aux données de la période 1991-2005. Ce modèle traduit un effet négatif de l'effort de pêche sur les crevettes, et un effet de l'abondance des poissons démersaux. Il illustre ainsi l'impact des poissons, potentiellement

prédateurs ou compétiteurs de la crevette, sur ce stock côtier et permet d'expliquer l'accroissement du stock de crevettes entre 1991 et 1996 (Figure 3).

L'évaluation met en effet en évidence un changement de productivité du stock imputable à une modification de l'écosystème. Dans la situation des années 1991/93, encore caractérisées par une forte densité de poissons démersaux, la productivité du stock de crevettes apparaît faible. A mesure que l'abondance des poissons diminue, la productivité du stock de crevettes augmente. Elle conduit aujourd'hui, dans une situation de faible abondance des poissons, à un MSY (RMS) supérieur à 2 000 tonnes. Le modèle ne laisse cependant pas supposer un accroissement indéfini du potentiel de capture ; il tend en effet vers une valeur théorique limite proche de 3 200 tonnes, pour un indice d'abondance des poissons réduit à zéro.

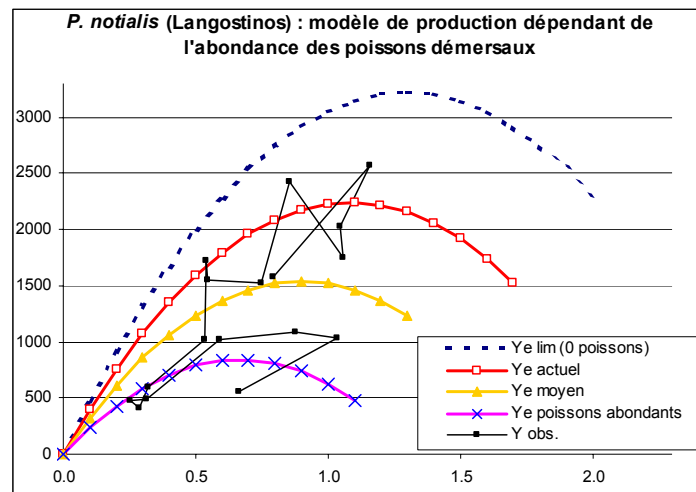


Fig. 3. Modèle de production équilibrée des crevettes côtières (en tonnes), pour différentes valeurs d'abondance des poissons démersaux côtier.

Il apparaît ainsi que la capture des crevettes côtières serait restée proche du MSY (RMS), celui-ci augmentant au fur et à mesure que la densité des poissons diminuait. L'accroissement de la ressource crevette pourrait ainsi être une conséquence écosystémique de la surexploitation des poissons démersaux côtiers et probablement des poulpes.

Economiquement, l'évaluation d'une telle évolution reste à effectuer. Ecologiquement, elle correspond à une diminution du niveau trophique moyen des captures et des ressources disponibles. Ce phénomène, connu sans l'appellation anglaise du «fishing down marine food web», traduit incontestablement une dégradation globale de l'écosystème.

Cet exercice de modélisation écologique souligne ainsi la nécessité d'une gestion globale des ressources démersales mauritanienne. L'absence de surexploitation des crevettes ne doit pas conduire à retarder ou différer les mesures de gestion nécessaires. Au contraire, les résultats obtenus incitent à recommander des mesures d'aménagement efficaces, principalement pour limiter la surexploitation des poissons et des mollusques.

3. Pêcheries émergentes : perspectives d'exploitation pour la praire

Dans un contexte de développement durable et de bonne gouvernance environnementale, les demandes concernant l'exploitation de la praire (*Venus rosalina*) soulèvent les questions de conservation du milieu et de coviabilité des différentes activités halieutiques.

1.1. Éléments de la biologie de la praire

Venus rosalina est un mollusque bivalve de la famille des Vénéridés. Elle vit sur des fonds de sable grossier, mélangé avec du sable fin. Dans les eaux mauritaniennes, on la retrouve essentiellement au sud du cap Blanc, entre 20°30'N (latitude du cap Saint-Anne) et 20°00'N, à l'ouest de 17°W de longitude, et à des profondeurs de 9 à 30 m, avec des maximums entre 9 et 15 m. Les concentrations locales sont conditionnées par les facteurs abiotiques comme la granulométrie et l'hydrologie. Cet habitat coïncide largement avec celui du poulpe qui est un prédateur de la praire.

La longévité minimale de l'espèce a été estimée à 9 ans. On note deux périodes de reproduction. La période principale se situe entre les mois d'octobre et décembre. Une période moins importante se situe entre mars et juin. On peut donc trouver deux cohortes annuelles au recrutement sur le fond. La durée de la phase pélagique larvaire est d'environ un mois.

1.2. Exposé sur les données actuelles

Avec l'assistance hollandaise (RIVO), une campagne de prospection a été réalisée en juin 2005 avec les objectifs d'effectuer une évaluation des stocks, d'améliorer les techniques de prélèvement et d'évaluer les mesures préalables pour le développement d'une pêche durable.

Les prélèvements ont été effectués à l'aide d'une drague munie d'une pompe reliée au navire par un flexible. La pénétration de la lame était de 6 cm.

La distribution observée correspond à celle mentionnée lors des études antérieures. Sur ces fonds, *V. rosalina* est l'espèce dominante. Sa biomasse (chair et coquille) est estimée à une valeur comprise entre 1,1 et 2,2 millions de tonnes, avec des densités moyennes de 50 individus/m². La population est constituée de beaucoup d'individus âgés, ce qui est caractéristique d'une biomasse vierge.

La principale espèce de bivalve associée à la praire est l'huître *Chama* sp. (biomasse comprise entre 0,4 et 0,8 millions de tonnes). On trouve également *Venerupis dura*, *Dosinia* sp. et *Glycymeris* sp.

1.3. Éléments d'appréciation

L'avis du Groupe de Travail se fonde sur deux préoccupations : la protection de l'environnement et le souhait de développement économique

Les inquiétudes reliées à l'environnement s'appuient sur de nombreux travaux publiés concernant l'impact des engins traînant sur les fonds marins. Parmi les effets négatifs répertoriés, on note :

- La destruction des fonds;
- La réhabilitation lente des fonds perturbés;
- La fragmentation des habitats;
- Le déclin de l'abondance des espèces résidentes de ces fonds et la diminution de la biodiversité;
- Le déclin de l'abondance des prédateurs de ces espèces;
- La perturbation de l'équilibre écologique sur les milieux affectés;
- La création d'un panache de turbidité qui peut affecter d'autres écosystèmes;
- La diminution des services environnementaux rendus par les espèces affectées (par exemple : production de protéine, recyclage de la matière organique, stabilisation du sédiment).

Plusieurs textes réglementaires à travers le monde interdisent, ou au moins, restreignent fortement l'usage des dragues à coquillages. En Mauritanie, notamment, l'usage des dragues et des chaluts est interdit pour les fonds au-dessus de 20 m de profondeur, pour des raisons de protection de l'environnement.

D'un autre côté, on constate que la pêche à la drague existe depuis des décennies dans de nombreux pays, sans que des effets dramatiques aient pu être constatés. Les impacts devraient être localisés aux sites exploités et ne peuvent pas être étendus à l'ensemble de l'écosystème mauritanien. Chaque milieu a ses caractéristiques propres et l'extrapolation reste hasardeuse. Il faudrait disposer d'études locales pour pouvoir véritablement se prononcer sur cette question. Dans cette optique, le développement d'une pêcherie durable de praire n'est envisageable qu'en limitant l'exploitation à une petite pêche contrôlée, au moins dans un premier temps. Cette pêche pourrait permettre de récolter de l'information nécessaire à la mise en place éventuelle d'une exploitation respectueuse de l'environnement.

De façon générale, on constate un déficit d'information dans le contexte mauritanien. Le Groupe de Travail estime qu'il est nécessaire de combler ce déficit, d'autant plus que l'impact des récoltes mécaniques des coquillages est avéré et ne peut être ignoré.

Les zones éventuelles de pêche à la praire devront au moins satisfaire à un premier critère, celui de correspondre à des fonds meubles caractérisés par une forte dynamique. Elles devront par ailleurs exclure les zones de pose des engins fixes (filets, casiers, filières, etc.) afin d'éviter les conflits avec les pêcheries artisanales et côtières existantes.

Les points suivants doivent être considérés :

- Une étude d'impact, dûment validée par une instance indépendante, devrait être effectuée avant l'ouverture d'une pêcherie commerciale;
- Seule cette étude d'impact permettrait de définir les conditions d'une pêcherie qui ne serait pas attentatoire aux équilibres du milieu, dans le cadre de la notion de pêcherie durable et de gouvernance environnementale;
- Les termes de référence de cette étude d'impact devraient inclure :
 - . l'étude des perturbations environnementales sur la base des éléments déjà présents dans les travaux scientifiques effectués ailleurs, et ce, pour différents scénarios d'exploitation;

- . des aspects économiques, incluant les études de marché et de revenus, les interactions entre pêcheries, ainsi que l'intégration de la nouvelle exploitation dans l'économie nationale;
- . les aspects sociaux incluant les conflits d'usage entre pêcheries;
- L'IMROP devrait intégrer un volet « pêcheries émergentes » dans sa programmation scientifique;
- La démarche proposée ici devrait être appliquée aux autres pêcheries émergentes.

4. Analyse du contexte socio-économique de la pêche en Mauritanie

4.1. Indicateurs économiques

Le sous-groupe « indicateurs économiques » de la commission « socio-économie et aménagement » s'est efforcé de réunir et d'analyser une série d'indicateurs quantitatifs concernant l'économie du secteur halieutique mauritanien. Sauf exception, les données couvrent la période 1995-2005. Le rapport du sous-groupe traite les points suivants :

1. Le contexte économique national et international
2. Les moyens mis en oeuvre pour exploiter la ressource et les captures qui en résultent
3. Les usages de la production halieutique issue de la ZEE mauritanienne
4. L'analyse détaillée des exportations mauritaniennes de produits de la pêche
5. La contribution de la pêche au développement de l'économie nationale
6. Les accords de pêche passés avec l'Union européenne.

En annexe, le rapport du sous-groupe présente un exercice d'évaluation des rentes halieutiques potentielles des ressources halieutiques de la ZEE Mauritanienne.

- Contexte macroéconomique national

A l'échelle nationale, le contexte macroéconomique récent est caractérisé par une accélération de la croissance du PIB, des exportations, des importations et de l'inflation. Le développement des exportations observé depuis 2003 est imputable aux exportations de minerai de fer, liées à la hausse du prix international de cette matière première. Le développement concomitant des importations résulte quant à lui des nouvelles activités pétrolières mauritaniennes. Il est beaucoup plus important que celui des exportations, d'où résulte un important déficit de la balance des transactions courantes (50% du PIB en 2005). Ce déficit est financé par des investissements directs dans le secteur pétrolier.

- Marché mondial du poulpe

Les importations et exportations mondiales fluctuent au cours de la période 1995-2005 autour d'une moyenne de 225 000 t. Trois tendances peuvent être observées ces dix dernières années. La première, au cours de la période 1995-1998 puis 1999-2002, présente une stagnation des flux commerciaux de poulpe. La deuxième, entre 1998 et 1999 présente un saut de plus de 70 000 t des exportations mondiales, sans doute lié au fort upwelling de 1999 sur la côte ouest-africaine entraînant, par exemple, des exportations sénégalaises de plus de 70 000 t. La troisième tendance, observée depuis 2002, correspond à une diminution progressive des flux de poulpe. Avec des importations déclinantes ces dernières années, le Japon semble responsable du tassement de la demande. A tel point qu'en 2006, le marché japonais en pleine morosité oblige les opérateurs à baisser les prix afin relancer la consommation. Toutefois, la croissance de la consommation en Italie et dans une moindre mesure en Espagne compense partiellement l'affaissement de la demande japonaise. Enfin, tout au long de la dernière décennie, les prix montrent une très forte sensibilité des prix à l'offre de poulpe.

Dans un tel contexte, la Mauritanie a vu la part de sa contribution aux exportations mondiales diminuer de 2 points pour atteindre 4 % entre 1995-2005. Par delà les poids

contributifs de la Mauritanie ou des autres pays africains, il convient de saisir les changements conséquents que cette redistribution des importances relatives engendre :

- l'arrivée d'un acteur situé à proximité de l'un des principaux marchés de consommation de poulpe, le Japon se présentant dès lors comme un concurrent de la Mauritanie, sous réserve de fournir un produit de qualité similaire ;
- la perte de positionnement de l'Afrique de l'Ouest comme principal producteur mondial et conséquemment une baisse de son pouvoir de négociation des prix à l'exportation.

- Activité de pêche dans la ZEE mauritanienne

La flotte de pêche opérant dans la ZEE mauritanienne est estimée à 4300 unités environ en 2004, dont plus de 90 %, d'embarcations artisanales. En ce qui concerne l'emploi à la pêche, le nombre de marins-pêcheurs a été estimé à 15 700 en 2001, dont plus des trois quarts dans la pêche artisanale. Les captures sont estimées à 720 000 tonnes environ pour l'année 2005, dont près de 90 % dues à la pêche industrielle. Le tonnage capturé est largement dominé par les petits pélagiques, qui représentent plus de 80 % du total des captures en poids. Viennent ensuite les poissons démersaux (11 %), les céphalopodes (5 %) et les crustacés (moins de 1 %). Cette structure en poids ne reflète pas la structure en valeur, les captures de petits pélagiques ayant une valeur unitaire beaucoup plus faible que celle des trois autres catégories de produits.

La ventilation des données globales en pêche industrielle et pêche artisanale fait apparaître des structures de captures très différentes. Alors que la domination des petits pélagiques est écrasante dans le tonnage capturé par la flottille industrielle (plus de 90 % du total capturé par cette flottille), dans la pêche artisanale cette catégorie ne représente que le quart du total des captures en poids, qui sont dominées par les poissons démersaux (plus des deux tiers du tonnage total capturé par cette flottille). Cette différence de structure indique que le poids économique de la pêche artisanale dans l'exploitation des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne est considérablement plus élevé que ne le laisse paraître la part de cette flottille dans le tonnage total des captures.

En ce qui concerne la pêche industrielle, on observe une relative stabilité sur la période 1996-2005, tant en ce qui concerne le nombre de navires (350 environ) qu'en ce qui concerne les captures totales (aux alentours de 620 000 tonnes). Alors que les licences de pêche concernant les céphalopodes (les plus nombreuses) connaissent un tassement depuis 1997, les licences crevette se développent rapidement jusqu'en 2002. La répartition des licences par type d'armement fait apparaître une forte croissance des licences « nationales » jusqu'en 1996, suivie d'un tassement pour cette catégorie. L'effectif des navires affrétés est en forte diminution, alors que l'effectif des navires bénéficiaires d'une licence « libre » (navires étrangers non astreints à débarquement des captures) est en augmentation. Dans les années 90, la majorité des navires industriels opérant dans la ZEE mauritanienne étaient astreints à débarquement ; dans les années 2000, on constate la situation inverse.

La pêche artisanale se caractérise, quant à elle, par un développement de sa capacité (en 10 ans, le nombre d'embarcations serait passé de 2300 à près de 4000) et du volume de ses captures (qui passe de 58 000 tonnes en 1997 à 78 000 tonnes en 2005). Toutefois, le dynamisme de la pêche artisanale semble ralentir au cours de la période récente : la croissance

du nombre d'embarcations est faible de 2003 à 2005, et les captures estimées ont enregistré leur maximum en 2004-2005, avec 84 000 tonnes environ.

- Usage de la production, consommation et financement du secteur

Des 700 000 t de ressources halieutiques capturées dans la ZEE nationale, seules quelques 50 000 t sont destinées au marché intérieur. La majorité des ressources sont exportées en l'état sans addition de plus value nationale. La consommation nationale autour de 8 kg/habitant/an est très variable selon les régions. Si l'approvisionnement des étals est plus ou moins satisfaisant pour les villes côtières il est en revanche largement insuffisant pour les régions de l'intérieur.

Le crédit à court et moyen termes du secteur des pêches sont en augmentation croissante au cours de la période 2000-2004. Leur taux de croissance est toutefois en deçà de ceux de l'ensemble des secteurs économiques, 40 contre 115 %. La croissance à deux chiffres des crédits nationaux à partir de 2002 doit être largement imputée au début de l'activité d'exploitation pétrolière en Mauritanie.

En 2005, les budgets d'investissement s'élèvent à 3,3 M€. Ils concernent pour l'essentiel la délégation à la surveillance (40 % du budget total), et à un degré moindre le port de pêche artisanale de la Baie du repos (17 %), le Projet de développement de la pêche artisanale en zone sud (17 %) et l'IMROP (16 %). La forte croissance des budgets d'investissement dédiés au développement de la pêche artisanale, tant dans la zone sud qu'à Nouadhibou avec l'amélioration des infrastructures du port de la Baie du repos, témoigne de la volonté du gouvernement d'appuyer l'essor de la pêche artisanale nationale.

- Contribution de la pêche à l'économie mauritanienne

Selon les estimations réalisées par l'ONS, la contribution de la pêche au PIB mauritanien est passée en 10 ans de 15 % à 6 %. Cette chute s'est réalisée pour l'essentiel entre 1996 et 1999. Corrélativement, la contribution de la pêche à la croissance apparaît négative ou nulle à partir de 1997. Il semble que ce phénomène soit à rapprocher du développement, sur la période, de l'activité de flottilles étrangères travaillant sous licences « libres » (dont les captures ne sont pas comptabilisées dans le PIB). Par ailleurs, on peut penser que la sous-estimation de l'activité de la flottille artisanale dans les statistiques officielles induit une sous-estimation de la contribution de la pêche au PIB.

Les produits de la pêche et le minerai de fer concentrent plus de 90 % de la valeur totale des exportations mauritaniennes. Au milieu des années 1990, les produits de la pêche arrivaient en tête, avec 56 % du total des exportations, contre 39 % pour le minerai de fer. Dix ans plus tard, la hiérarchie s'est inversée : alors que la part du minerai de fer est passée à 64 %, celle des produits de la pêche n'est plus que de 29 %. Cette inversion résulte d'un double mouvement : le recul des exportations de produits halieutiques, concentré sur le début de la période (baisse de 50 % entre 1995 et 1998), et la forte hausse de la valeur des exportations de minerai de fer en fin de période (multiplication par 2,3 entre 2003 et 2005).

La balance commerciale ne donne toutefois qu'une image tronquée de la contribution de la pêche aux recettes en devises. Une partie importante de ces recettes est en effet procurée par les redevances versées par les navires étrangers autorisés à opérer dans la ZEE mauritanienne, ainsi que par les versements effectués par l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'accord de pêche avec la Mauritanie. L'ensemble des recettes extérieures procurées par la pêche est resté assez stable en dix ans : il est passé de 298 millions de dollars en 1995 à 311 milliards de dollars en 2005 (à comparer aux 389 millions de dollars procurés la même

année par l'exportation de minerai de fer). Mais sa structure a connu une évolution sensible, caractérisée par un phénomène de substitution de la compensation versée par l'UE aux recettes d'exportation.

La contribution de la pêche aux recettes publiques résulte principalement des redevances versées par les navires étrangers et nationaux et des versements publics au titre des accords de pêche. Cette contribution, comprise entre 21 et 26% de l'ensemble des recettes publiques dans la seconde moitié des années 90, est passée à 30% environ dans les années 2000. Ce phénomène est largement imputable à l'accord de pêche RIM-UE.

- Accord de pêche

La contrepartie financière de chaque protocole est composée d'une compensation financière et d'un appui financier, sous la forme d'actions ciblées dans le cadre des protocoles 1996-2001 et 2001-2006, sous la forme d'un appui financier de la Communauté à la mise en oeuvre de la politique nationale de la pêche dans le cadre du protocole en vigueur. La compensation financière est « due au titre de l'accès des navires communautaires aux zones de pêche mauritaniennes, et, sans préjudice des redevances dues par les navires communautaires pour l'obtention des licences. » (Anonyme, 2006). Avec le nouveau protocole, le ministère dispose d'une plus grande flexibilité d'utilisation des fonds d'appui que celle qui prévalait depuis 1996.

Les caractéristiques techniques du protocole en vigueur et des deux derniers protocoles demeurent sensiblement les mêmes. Si le changement d'unité de compte rend la comparaison difficile de prime abord, l'utilisation d'un taux de conversion usuel de 1,6 permet de traduire l'unité GT en tjb. Un tel exercice montre que les tonnages autorisés sont, à l'exception des navires ciblant les démersaux (moins 16.500 équivalent tjb), et dans une moindre mesure celles des céphalopodières (-30%) en correspondance avec les recommandations du groupe de travail de 2002.

Si globalement, pour le dernier protocole, le niveau d'utilisation (total des tjb utilisés sur total tjb alloué par catégorie de licence) des licences céphalopodières est proche du maximum, celui des licences de pêche démersale se situe autour de 20%, ce qui explique la diminution draconienne des tjb autorisés pour ces catégories de licences dans le nouveau protocole.

Les redevances générées par les accords de pêche sont de l'ordre de 8 M€ par an. Le ministère des pêches a procédé récemment, dans le cadre de l'évaluation de l'accord de pêche avec l'UE (MPPEM, 2006), à une évaluation du montant des redevances potentielles dans l'hypothèse d'un taux d'utilisation de 100% des licences. Le montant obtenu s'élève à 14 M€, celui réellement perçu par la Mauritanie à 7M€ : la différence entre les deux chiffres, pour l'année 2005 est de 8 M€. Dans le cadre de la même étude, le ministère a procédé à une évaluation du chiffre d'affaire, selon les catégories de licences, des navires européens opérant dans la ZEE de la Mauritanie. La moitié des 250 USM\$ de chiffre d'affaire, est le fait des céphalopodières tandis que les navires pêchant les petits pélagiques contribuent à hauteur de 25% à la réalisation du chiffre d'affaire.

En ce qui concerne la rentabilité des flottes, les ratios licence/ VA et EBE/CA diminuent globalement depuis 2002 en raison de la baisse de la profitabilité des armements européens. Ce constat est particulièrement effectif pour les céphalopodières et les chalutiers qui ciblent les espèces démersales autre que le merlu. Les ratios de rentabilité des armements qui opèrent sous la dénomination nationale sont compris dans une fourchette entre 5 et 11%. Seuls les glaciers chino-mauritaniens semblent en difficulté avec un EBE négatif. A

titre comparatif : es ratios de rentabilité des navires céphalopodiens européens et mauritaniens. Globalement, les niveaux de profitabilités sont les mêmes.

4.2. Structures, espaces et réseaux sociaux de la pêche

4.2.1. Termes de références

- Les processus migratoires articulés à l'économie informelle de la pêche.
- L'évolution et la construction de l'identité Imraguen dans le PNBA dans l'optique de co-viabilité et conservation. Comment s'articule la conception conservation et entrepreneuriat dans la pêche.

4.2.2. Etat des lieux et Bilan

Les travaux socio-anthropologiques (absents du rapport 2002) portent sur les structures (sociales, symboliques) de l'économie des pêches dans ses multiples dimensions : production, transformation, commercialisation. Les objectifs sont les suivants :

- (i) inscrire les activités économiques dans les rapports sociaux qui les englobent ;
- (ii) faire apparaître les enjeux économiques, mais aussi sociaux, politiques, symboliques qui les traversent.

Dans ce cadre, plusieurs études en cours s'intéressent aux espaces (espace de production, espace de circulation), aux marchés, aux groupes et aux réseaux sociaux associés à l'activité de pêche.

La recherche sur Bountya

L'enquête en cours (associant l'URMIS Nice et l'IMROP) porte sur l'implication des migrants dans la constitution et le fonctionnement de Bountya, espace productif centré sur la transformation du séché-salé.

Cette recherche a permis de mettre au jour :

- le rôle des migrations de transit : main d'œuvre, initiatives de micro-entreprises de transformation et commercialisation du séché-salé;
- Les modes d'associations propres aux groupes présents dans cet espace;
- Les réseaux de commercialisation des carcasses de raies et requins vers le Ghana et celui du tolo vers le Nigeria.

L'étude de l'IMROP au profit du PSA Raies et requins de la commission sous-régionale des pêches, a permis de retracer la trajectoire de la pêcherie des sélaciens et de proposer une typologie des acteurs impliqués dans ce secteur d'activité et leurs inter-relations.

La recherche sur le PNBA

Une autre recherche (en collaboration avec A. W. Ould Cheikh, Université de Metz) sur le site du PNBA est centrée sur : les modes d'organisation sociale, les questions d'identité des populations Imraguen, le système de valorisation, les interactions entre les projets, les entrepreneurs du secteur, les interventions à visée de développement. Cette enquête fait ressortir les acquis suivants :

- éléments d'histoire de l'occupation humaine dans l'espace du PNBA;
- identification des groupes, de leurs structures et hiérarchies, en rapport avec les espaces territoriaux sur lesquels s'exerçait traditionnellement leur hégémonie, dans le cadre d'un mode de vie à dominante pastorale;

- chez les Imraguen : passage d'une identité stigmatisante à une vision valorisée de leur mode d'appropriation de l'espace et de ses ressources, dont on souligne les avantages pour la conservation des équilibres du milieu naturel.

La recherche se poursuit avec une analyse des nouvelles formes d'organisation (coopératives, etc.) en lien avec les actions de développement/conservation impulsées par des partenaires extérieurs au PNBA.

4.2.3. Perspectives de recherche

- Perspectives immédiates

Dans la poursuite de ces travaux, on s'intéressera :

- à la façon dont ces lieux productifs articulent des activités formelles et informelles et relient des espaces locaux à des circuits de circulation (des biens, des produits, des hommes) transnationaux.

- à la quantification des activités et du poids économique et financier de ces niches dans l'économie nationale.

- Nouvelles perspectives

Pour l'avenir, le groupe de travail suggère de développer des enquêtes sur les aspects suivants :

1) les moyens de production (équipements, embarcations) et la force de travail dans la pêche industrielle et artisanale : modes de recrutement, qualifications, division du travail, propriété des embarcations.

2) Les réseaux, circuits et filières de commercialisation (Nouadhibou, Banc d'Arguin, Nouakchott et sud de Nouakchott) : caractérisation des acteurs aux différentes étapes du circuit : destinations, conservation et stockage, distribution, marchés, lieux de vente.

3) Transformation et conditionnement dans le secteur industriel (usines) et artisanal (Banc d'Arguin, Bountya) : main d'oeuvre, relations professionnelles, statuts et hiérarchies, conditions et organisation du travail, salaires, intervention étatique, associations (syndicats, coopératives, ...).

4) Formation, savoirs et métiers : devenir professionnel et social des élèves et stagiaires de la formation professionnelle, acquisition de compétences, savoirs sur les techniques, organisation et développement des métiers, spécialités, etc..

5. Description et propositions de base des plans d'aménagement des pêcheries

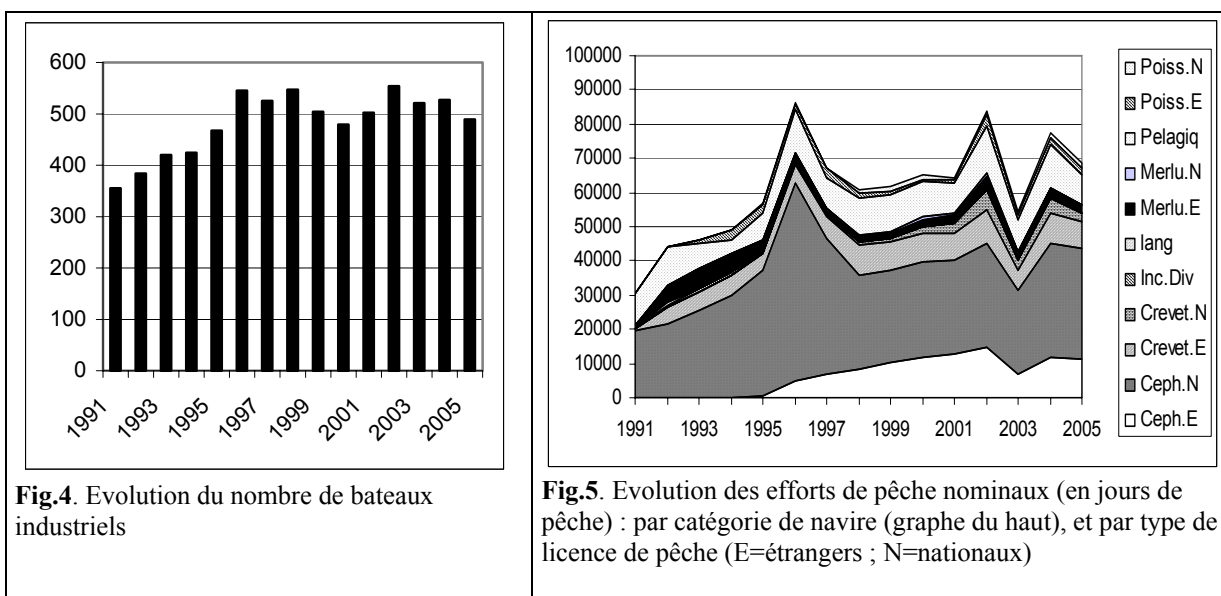
5.1. Description des pêcheries

5.1.1. Pêche industrielle (PI)

Pour ce qui concerne la pêche industrielle, les bases de données disponibles à l'heure actuelle à l'IMROP permettent une description assez exhaustive de l'évolution des pêcheries en termes d'effort et de captures pour la période de 1991 à 2005. L'année 1991 est celle à partir de laquelle les données de journaux de bords sont disponibles et exploitables ; il existe des données pour 1990 mais qui sont partielles et sujettes à caution. Les évolutions présentées ici sur une base annuelle s'arrêtent donc en 2005, bien qu'il existe des données disponibles pour les premiers mois de 2006.

- Evolution de l'effort de la pêche industrielle

Sur la période considérée, le nombre de bateaux actifs en Mauritanie a évolué à la hausse (de 355 à 489 unités, toutes pêcheries confondues), l'essentiel de cette augmentation s'observant entre 1991 et 1996. Depuis 1996, cette valeur fluctue autour de 500 unités.



L'évolution de l'effort en nombres d'heures de pêche (cohérente avec celle observée en nombre de jours de pêches) a connu une tendance similaire mais avec une évolution inter-annuelle plus fluctuante. Ainsi, l'année 1996 a connu un pic d'effort chez les céphalopodiens nationaux qui reste inexpliqué. A l'inverse, l'année 2003 montre une baisse d'effort qui semble générale à toutes les pêcheries et se retrouve au niveau des captures, également plus faibles cette année-là. Cette baisse ne serait pas réelle ; elle serait très vraisemblablement due à un problème de données.

- Evolution des captures de la pêche industrielle

L'évolution des captures sur la période 1991-2005 a connu une tendance générale à la hausse (d'environ 400 000 t à 600 000 t par an). Cette hausse est due essentiellement aux captures de la flottille pélagique qui représente environ 90% de la capture industrielle (figure 7). La capture de l'ensemble des autres flottilles industrielles (figure 4) est sans tendance autour d'un niveau moyen proche de 55 000t, avec des variations inter-annuelles dans une gamme comprise entre 40.000t et 68.000t.

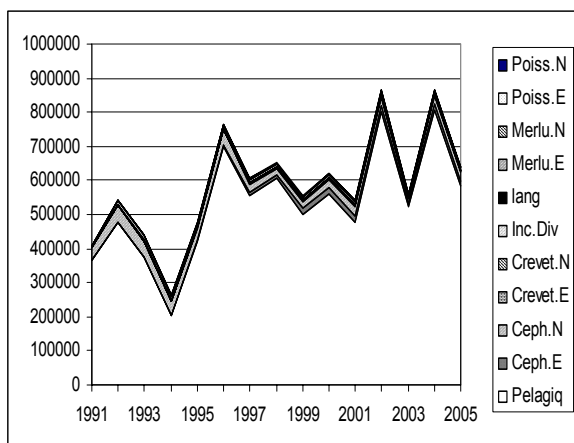


Fig. 6. Evolution des captures (en tonnes) des différentes flottilles, y compris la flottille pélagique

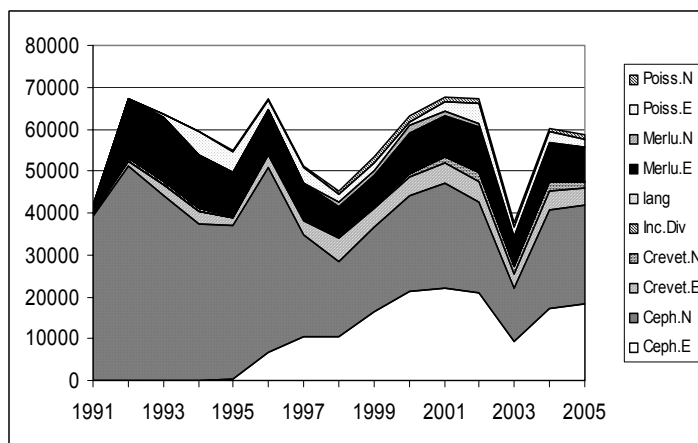


Fig. 7. Evolution des captures (en tonnes) des différentes flottilles démersales, sans pélagiques

Concernant plus spécifiquement la pêche pélagique, deux pics proches de 600 000 tonnes sont enregistrés en 1996 et 1998 (Figure 8). Après une chute en 1999, un nouveau record est observé en 2002 et en 2004 (plus de 650 000 tonnes). Les captures ont donc plus que triplé par rapport à 1994. Cette augmentation est due en partie à l'accroissement de l'effort de pêche ciblant les sardinelles et à l'augmentation de l'abondance de l'anchois.

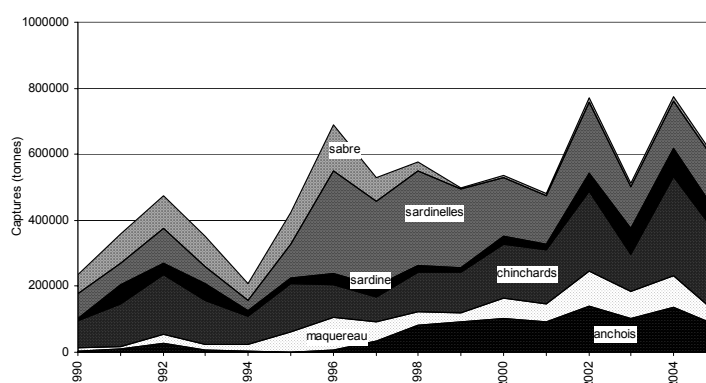


Fig. 8. Evolution interannuelle des captures par espèce de la pêche industrielle pélagique

Jusqu'à 1996 le pourcentage déclaré des espèces accessoires correspond globalement au seuil fixé par la réglementation qui est de 3 % des captures totales. En 1997 et 1998 ce seuil a été dépassé. A partir de 2002, un déclin est mis en évidence (Figure 9). Il est lié pour partie à l'éloignement des zones de pêche vers le large combiné à une plus grande efficacité de la surveillance.

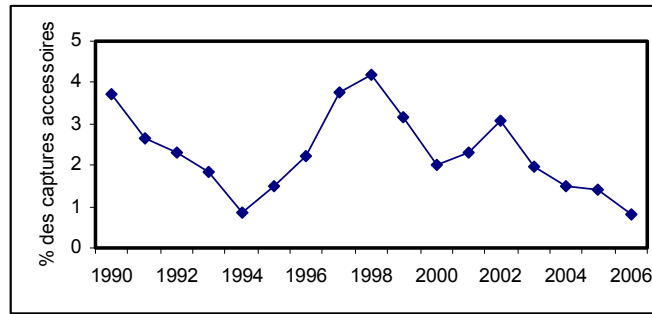


Fig.9. Evolution inter-annuelle de la proportion des prises accessoires dans les captures des flottilles de petits pélagique

5.1.2. Evolution des captures de la pêche artisanale (PA)

Le groupe a révisé l'estimation des efforts et des captures réalisées par la PA. Il subsiste des incertitudes importantes dans l'estimation de ces captures. Cependant, dans l'état actuel des bases de données, **elles fluctueraient autour de 80 000t par an**, ce qui est sensiblement supérieur aux données d'estimations antérieures publiées sur cette pêcherie, mais cohérentes avec la dernière estimations du Groupe de Travail IMROP 2002.

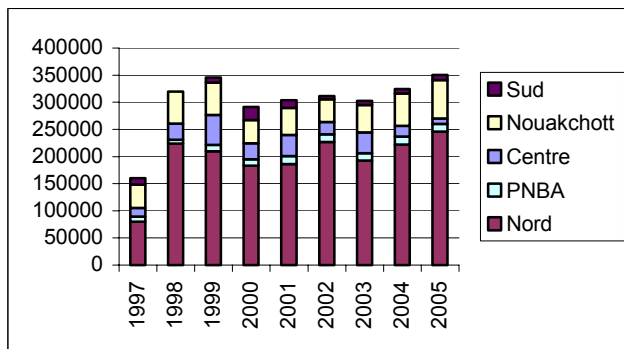


Fig. 5. Evolution des efforts de la PA (en nombre sorties par secteur géographique).

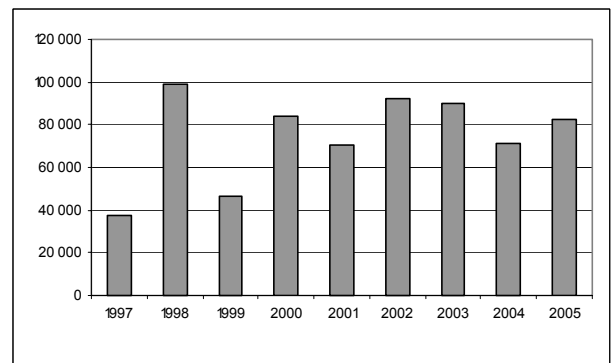


Fig. 6. Evolution des captures (en tonnes) des de la PA

5.1.3. Captures totales dans la ZEE mauritanienne

A partir des estimations précédentes, il est possible d'évaluer les captures totales dans la ZEE mauritanienne toutes pêcheries confondues ; elles sont présentées dans les figures XXXX.

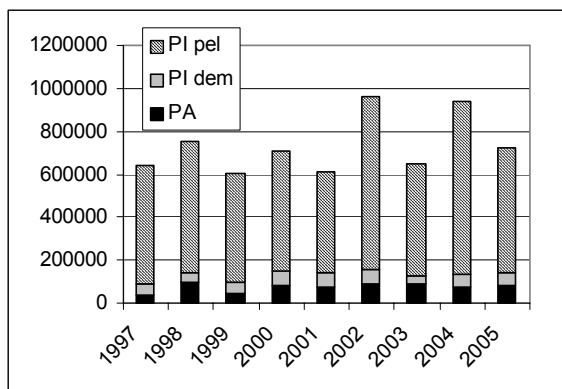


Fig. 7. Captures totales des trois principaux segments de flottilles (PI démersales, PI pélagique et PA) en tonnes.

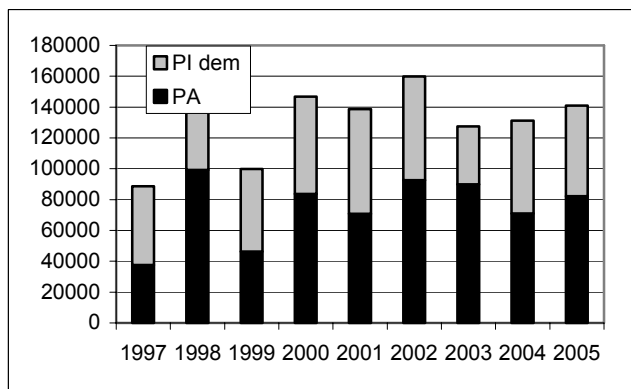


Fig. 8. Captures des flottilles démersales et artisanales (en tonnes)

5.2 Aménagement des pêcheries

Le Groupe a procédé à une revue du cadre politique, institutionnel et juridique du système de gestion des pêches en Mauritanie en mettant l'accent sur les principales évolutions depuis 2002. Celles-ci ont concerné des ajustements institutionnels du Département des pêches et la création d'un Secrétariat d'Etat à l'environnement ainsi que la révision des cadres de politiques macroéconomique (Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 2006-2010) et sectorielle (Stratégie 2006-2008 du développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime). Le plan d'aménagement de la pêche du poulpe, élaboré à travers un processus participatif depuis 2002, a été adopté en 2006. Un nouvel accord de pêche avec l'UE (2006-2012) ainsi qu'un protocole d'accord pour la période 2006-2008 ont été signés.

Le Groupe a également passé en revue les principales mesures de régulation de la pêche du système de gestion en Mauritanie. Pour chaque mesure, les objectifs, les points forts, les points faibles, l'applicabilité de la mesure ont été analysés et des recommandations formulées.

5.2.1. Mesures techniques d'aménagement

Les évolutions majeures suivantes ont été notées :

1. Instauration d'une deuxième période de repos biologique en mai 2005. Cette mesure n'a pas été reconduite en 2006 ;
2. Ajustement de la période de repos biologique en septembre et octobre 2006 pour la pêche artisanale et côtière. Le repos pour ce segment a été fixé du 15 septembre au 15 octobre.

5.2.2. Mesures de régulations de l'accès aux ressources (incluant la fiscalité)

Les évolutions majeures ont été les suivantes :

1. Révision par circulaire des conditions d'accès en fonction des différents régimes d'exploitation : régime d'acquisition (pour les nouveaux entrants nationaux), régime d'affrètement, régime de licence libre ;
2. Révision du droit d'accès en mars 2006 avec l'instauration d'un système mixte de redevance basé sur des éléments de capacité (droit direct) et sur la production (droit

indirect) commercialisée à l'export (quelque soient les produits et les modes de transformation). La collecte du droit indirect est réalisée par la SMCP et par la Douane.

Le Groupe a travaillé sur l'évaluation économique des principales mesures d'aménagement à l'aide du modèle bio-économique de la pêcherie du poulpe, notamment sous l'angle de l'impact sur la production, le chiffre d'affaires de la pêcherie du poulpe et de la rente halieutique associée à cette pêcherie. Des simulations ont permis de :

1. Confirmer l'ordre de grandeur du potentiel de rente de la pêcherie du poulpe (60 millions \$ US par an) ;
2. Evaluer les incidences sur la production et la rente halieutique de la pêcherie de l'ajustement des périodes de repos biologique (pas d'impact majeur) ;
3. Evaluer les incidences sur la rente halieutique extraite par l'Etat de l'instauration des nouvelles redevances d'accès aux ressources.

5.2.3. Plan d'aménagement des pêcheries

Le Groupe a analysé les processus d'élaboration et de mise en oeuvre des plans d'aménagement. Il a rappelé le caractère structurant des plans d'aménagement des pêcheries et la pertinence de cette approche pour la rationalisation des pêches en Mauritanie.

Concernant le plan poulpe, les avis et commentaires suivants ont été apportés :

1. Mettre en place le système institutionnel de pilotage de la mise en œuvre ;
2. Actualiser le plan et les coûts de mise en œuvre afférents au plan et envisager la tenue d'une table ronde de bailleurs de fonds ;
3. Développer en priorité les activités suivantes :
 - a. La conception et le développement du système d'information (en associant tous les acteurs publics et privés) ;
 - b. Le lancement du programme de mise en place du système de gestion prévisionnelle ;
 - c. L'organisation des débarquements de la pêche artisanale.

Concernant les plans d'aménagement en général, le Groupe a réfléchi sur le choix de l'unité de gestion ou d'aménagement, ainsi que la nécessité d'assurer la cohérence entre les plans d'aménagement par pêcherie (poulpe, crevette, pélagiques....) et les plans de gestion par sous-secteur (ex. PADPAC). La pertinence d'organiser des Groupes de Travail scientifiques pluridisciplinaires par pêcherie pour l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre/suivi évaluation des plans a été soulignée.

5.3. Accords de pêche avec l'Union européenne

Les dispositions techniques et financières du protocole du nouvel accord de pêche RIM/UE ont été analysées en particulier sous l'angle de la cohérence par rapport aux objectifs de gestion durable de la ressource. Les principaux éléments de cohérence suivants sont nécessaires dans le cadre des accords avec les pays tiers :

1. Le respect du niveau permissible de capture et l'adéquation avec les plans d'aménagement lorsqu'ils existent ;
2. Le débarquement en RIM ;
3. Le contrôle des navires (VMS) ;
4. Le suivi des captures ;

5. Le respect et l'unicité du zonage prévu par la réglementation.
6. L'harmonisation des repos biologiques ;
7. L'unicité des mécanismes de suivi scientifique.

5.4. Vers un suivi environnemental pour l'aménagement

Les écosystèmes marins, par leur diversité et la complexité de leurs interactions, procurent des « services » qui se répercutent sur les activités économiques. Dans le cadre du principe de bonne gouvernance environnementale, la notion d'écosystème et la nécessité de la conservation de la biodiversité doivent être intégrées dans la définition des plans d'aménagement et de gestion des ressources et de toute utilisation de l'espace marin.

De nouvelles activités se développent dans la ZEE mauritanienne (exploitation pétrolière, démantèlement des épaves) et d'autres s'intensifient (transport), ce qui crée de nouvelles menaces pour l'environnement marin. Les structures administratives et réglementaires actuelles mal outillées pour faire face à ces menaces devront s'y adapter. On constate que les études d'impact prévues par la réglementation ne sont généralement pas validées de façon indépendante et que les mesures de suivi prévues dans ces études ne sont pas toujours mises en place. Il apparaît nécessaire de mettre en place un système d'audit indépendant de validation des études d'impact.

Par ailleurs, il apparaît important que la Mauritanie se dote d'agents de surveillance environnementale spécialisés dans les activités maritimes afin de veiller au respect des règlements et aux engagements pris par les entrepreneurs en matière de conservation du milieu marin.

5.5. Propositions, perspectives et recommandations

5.5.1. Aménagement des pêcheries

Le Groupe recommande de :

1. Mettre en oeuvre le plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe et promouvoir l'adoption du plan d'aménagement de la pêcherie des crevettes ;
2. Prévoir l'élaboration de plan d'aménagement pour les pêcheries émergentes ;
3. Renforcer la coopération sous-régionale dans le cadre de l'aménagement des pêcheries partagées et, pour ce qui concerne les grands thonidés, promouvoir l'adhésion de la Mauritanie à l'ICCAT ;
4. Evaluer régulièrement l'impact par rapport aux objectifs fixés de toutes les mesures d'aménagement instaurées, y compris la fiscalité ;
5. Etendre le système de suivi par satellite à la pêche côtière et renforcer le système actuel de suivi par VMS, pour un meilleur suivi et contrôle des activités des navires.

5.5.2 Accord de pêche

Le Groupe recommande que tous les accords de pêche fassent l'objet de protocoles techniques clairement définis, qu'ils soient cohérents avec les politiques d'aménagement et soient rendus public.

5.5.3. Valorisation des produits

Le Groupe a reconnu la nécessité d'adapter les programmes de travail des institutions concernées (notamment usines et laboratoire de valorisation) en fonction de la demande et des exigences des consommateurs et des marchés en termes de présentation et qualité des produits.

Enfin, sur le plan réglementaire, fiscal et financier, le Groupe recommande le développement d'un cadre plus incitatif pour la valorisation et l'exportation des produits de la pêche.

6. Orientations générales pour la recherche

Des résultats des travaux du Groupe de Travail 2006, les orientations identifiées pour la recherche découlent principalement et au sens le plus large des risques et craintes de perturbations encourues par les écosystèmes marins et de leurs conséquences probables (notamment socioéconomiques) dans un contexte où se développent des activités humaines susceptibles de les affecter.

D'une façon générale, des lacunes dans la connaissance des écosystèmes marins et de leur fonctionnement sont constatées. Des programmes de recherche devraient être entrepris pour caractériser la biodiversité dans toutes ses composantes avec une insistance sur les habitats marins et le benthos. L'intérêt d'une démarche d'inventaires de la biodiversité du benthos est multiple. Elle conforte l'approche adoptée par l'Observatoire du Littoral. Elle peut fournir des indicateurs d'évolution de la qualité des eaux mauritaniennes et s'insère dans la démarche générale de développer une approche écosystémique en halieutique complétant celle de l'approche par stock. Enfin, elle peut aider à évaluer les dégâts causés par des fuites d'hydrocarbures ou par tout autre polluant. D'un point de vue méthodologique, un effort devrait aussi être porté sur la conception de programmes étudiant les interactions entre sociétés et biodiversité.

Le développement de capacités en terme d'acquisition d'informations sur la biodiversité devrait trouver des champs d'application pratiques afin d'établir des états de référence, de valider scientifiquement des études d'impact et développer des suivis environnementaux en liaison avec les différents usages des milieux marins (exploitation pétrolière, pêcheries émergentes, aires marines protégées, etc.) et ce, dans une optique de gouvernance environnementale permettant d'assurer une coviabilité entre exploitation et conservation.

Concernant plus spécifiquement les ressources halieutiques, les chercheurs et usagers de la recherche (notamment administration et profession) dégagent le besoin de disposer de systèmes de collecte et d'analyse statistiques de données en temps utile à des fins d'évaluations y compris prévisionnelles et de modélisation bioéconomique et ce, pour également accroître la qualité de l'avis scientifique. Les données à recueillir sont de deux types :

- les données de suivi environnemental et de la pêche ;
- des données ciblées permettant de répondre de façon spécifique aux questions prioritaires de la recherche.

La recherche et la mise au point de solutions techniques propres au développement de pratiques d'utilisation et de gestion durable des espèces et de leurs habitats devraient aussi être intégrées comme une priorité dans les futurs programmes de recherche, à l'image du développement d'études portant sur la sélectivité des engins de pêche. Elles devraient être appuyées par une stratégie d'accompagnement de la profession dans la recherche de procédés d'amélioration de la qualité et de mise au point de nouveaux produits permettant une augmentation de la valeur ajoutée.